

La source de Dymon

Bulletin municipal n°48 - février 2017

DYMON



La période de vœux est une occasion joyeuse et festive de se souhaiter de bons moments pour l'année qui est devant nous, mais nous ne pouvons oublier que 2016 a été encore une année où des attentats sur notre territoire, mais aussi dans les pays voisins et dans le monde sont venus enlever la vie à des innocents.

Il n'est donc pas toujours facile de garder le sourire dans ces conditions, mais nous devons rester forts et debout devant ces atrocités.

Nous avons aussi une pensée pour ceux qui nous ont quittés, ceux qui de par la maladie ou la dépendance n'ont pu nous rejoindre ce soir.

Je voudrais, remercier tous les services de notre commune, les services administratifs et techniques, les enseignantes et enseignant, les ATSEM, le personnel de la cantine qui font tous un travail formidable.

Le service de l'eau SIEPA qui est géré depuis le premier janvier de cette année par l'agglomération et nous apporte une gestion plus globale avec une harmonisation des tarifs de l'eau sur l'ensemble du territoire avec un lissage sur 5 ans, pour Dixmont c'est une baisse du prix de l'eau qui va s'effectuer.

Mais aussi tous les syndicats SIVOS, Ru de St Ange, Fourrière, gendarmerie, Pompiers merci à vous tous.

Nous nous efforçons d'employer au mieux les moyens qui sont les nôtres pour la gestion de notre commune.

- Quelques exemples :

- Changement de la porte du hangar communal pour 2448 €
- Réfection du mur côté ouest et reprise de concession cimetière pour 15000 €
- Consolidation du beffroi du clocher de l'église pour 47000 € HT dont 7 400.00 € à la charge de la commune, le reste étant financé pour 23 550.00 € par l'état et 16000 € par l'APPED
- Travaux de voirie pour 40 000 €
- Travaux de voirie suite aux inondations pour 62 000 €
- La défense incendie pour plus de 35 000 €
- L'achat d'un tracto pelle pour 21 600 €
- Les Jeux pour les enfants au terrain pour 10 000 €

Nous allons poursuivre notre route avec le même enthousiasme :

- Les toilettes au terrain de sport seront réalisées cette année,
- la poursuite de la défense incendie,
- L'accessibilité des bâtiments recevant du public et les divers travaux d'entretien etc.

Au nom de la commune de Dixmont, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Le lien social est également vivifié par tout le tissu associatif de notre commune et encore une fois, je voudrais souligner le courage et la générosité de tous ceux qui s'investissent et donnent de leur temps dans les associations.

Je souhaite donc une excellente année à toutes nos associations et les assure de notre soutien.

Il ne faut pas oublier les responsables d'entreprises, les artisans ; les commerçants, les agriculteurs qui font toute l'économie de notre commune.



Je tiens également à remercier tous mes collègues du conseil municipal pour leur aide précieuse, et leur dévouement pour assurer la bonne marche de notre commune, leur présence très assidue à nos réunions hebdomadaires de travail.

Je tiens à souligner l'implication formidable dont fait preuve chaque adjoint, chaque conseiller tout au long de l'année et pour chaque commission pour laquelle il est mandaté.

Je suis heureux de constater que nous formons une équipe soudée qui ne cherche que votre satisfaction.

Je souhaite que 2017 soit également remplie de moments constructifs pour notre commune et j'adresse mes vœux de réussite à l'équipe municipale.



Je veux également remercier Mr Marc Perraut, qui a servi notre commune depuis le 1^{er} février 1979 et qui a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} Décembre 2016, nous lui souhaitons bonne route et une excellente santé pour ce nouvel emploi.

Nous souhaitons la bienvenue à Mr Sylvain Desvaux qui a quitté ses fonctions sur l'eau et prend le poste à la commune de Dixmont au côté de Véronique et Olivier.

Je voudrais aussi souhaiter une très bonne année à notre agglomération et vous assurer que celle-ci travaille pour l'ensemble de notre territoire, très bonne année à tous mes collègues et merci à tous les services de l'agglomération qui font un travail formidable et avec qui j'ai personnellement plaisir à travailler.

Je voudrais également remercier une nouvelle fois très chaleureusement Patrick Jaquet et tous ceux qui l'ont aidé, pour ce magnifique buffet.

Pour terminer, je fais un dernier vœu qui nous concerne tous.

Je souhaite que notre commune continue à accueillir le sourire et le bien-être de ses habitants.

Je souhaite que 2017 soit une année pleine de joie pour chacun d'entre vous et ensemble maintenant, nous allons partager le verre de l'amitié et profiter de ce moment pour faire plus ample connaissance.



PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT- PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES
sarl.droin@orange.fr



Une retraite bien méritée pour notre garde-champêtre, Marc PERRAUT

Après avoir travaillé chez ses parents et dans une ferme à Villeneuve sur Yonne, Marc est embauché à la Commune en 1979. Il y restera jusqu'à sa retraite le 1^{er} décembre 2016. 37 ans au service de la Commune sans l'ombre d'un conflit avec les différentes équipes municipales et ses collègues.

Bienveillant, courageux, discret, volontaire, Marc est très apprécié des habitants du village. Toujours prêt à rendre service et disponible pour nous aider dans les différentes manifestations : retraite aux flambeaux, 14 juillet, vide grenier, salon d'Automne.

Par temps de neige, quelque soit l'heure du jour ou de la nuit, Marc passe le traîneau pour dégager les routes. Au volant de l'épaveuse, il ne regarde pas l'heure pour terminer le long d'une route ou d'un chemin.

Nous lui souhaitons une retraite tranquille et sereine avec son épouse Dominique, ses enfants et petits-enfants.



Grande émotion pour Marc lors de la remise des clés à son successeur Sylvain



Calendrier

| Date | Manifestation | Organisateur | Lieu |
|--|--|--|------------------------------------|
| Dimanche 19 mars 2017 à 11h00 | Commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie | AAC DIXMONT LES BORDES | Place du lavoir à Les Bordes |
| Dimanche 9 avril 2017 à 7h30 | Randonnée | Commission Environnement et Comité des fêtes | Prieuré de l'Enfourchure |
| Jeudi 20 avril 2017 à 9h00 | Ménage | APPED | Eglise |
| Samedi 22 avril 2017 à 20h00 | Concert de trompe de chasse | APPED | Eglise Saint Gervais-Saint Protais |
| Dimanche 23 avril 2017 | Elections présidentielles 1 ^{er} tour | Commune | Salle d'évolution |
| Dimanche 7 mai 2017 | Elections présidentielles 2 ^{ème} tour | Commune | Salle d'évolution |
| Dimanche 14 mai 2017 à 16h00 Vendredi 19 mai 2017 à 20h30 Samedi 20 mai 2017 à 20h30 | Festival des chorales | A.P.P.E.D. | Eglise Saint Gervais-Saint Protais |
| Dimanche 11 juin 2017 | Elections législatives 1 ^{er} tour | Commune | Salle d'évolution |
| Dimanche 18 juin 2017 | Elections législatives 2 ^{ème} tour | A.P.P.O | Prieuré de l'Enfourchure |
| Jeudi 13 juillet 2017 | Retraite aux flambeaux, Feu d'Artifice, Restauration | Commune Comité des fêtes | Terrain communal |
| Vendredi 14 juillet 2017 | Repas républicain Jeux traditionnels | Commune | Terrain communal |
| Dimanche 30 juillet 2017 | Vide-greniers | Commune | Rues du village |

Art-Déco-Ball

Deco et sculpture avec ballons

Lâcher de ballons

Artificier K4 - C4 - T2n2

Mariage, anniversaire, inauguration...
(Particuliers, associations, entreprises...)

89510 VERON bernard.cornu@bbox.fr 07 60 77 29 89

Jour de fête pour nos Aïnés



Nos aïnés étaient fidèles au rendez-vous le dimanche 27 Novembre 2016 pour le repas des anciens offert par la commune. Accueillis par le Maire et le conseil municipal, nos aïnés ont apprécié ce moment d'échange, de respect et de convivialité.

113 Dixmontois ont 72 ans et plus. Notre doyenne Mme Marie-Louise DUVERNE est âgée de 96 ans.

Les personnes, qui ne pouvaient se déplacer ou ayant choisi de ne pas participer, ont reçu un colis la semaine avant Noël.

Les familles de nos aïnés et les habitants de Dixmont peuvent participer au repas.

Rendez-vous le Dimanche 26 Novembre 2017.



QUAND
LES PRIX
BAISSENT,
MON STYLE
DÉCOLLE

**SOLDES
SOLDES
SOLDES**

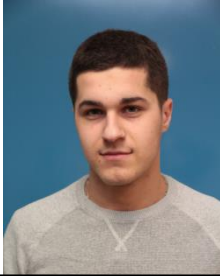
vision **plus**
OPTICIENS

7 place de la République - Villeneuve-sur-Yonne
03 86 87 25 50 - www.vision-plus.fr

* Valables du 11 Janvier au 21 Février 2017. Soldes sur les produits étiquetés. Déductions en caisse. Valeurs non contractuelles. Les lunettes correctrices sont des dispositifs médicaux qui constituent des produits de santé réglementés portant le CE. Consultez un professionnel de santé spécialisé. © Marc Throuau, **Chell** - KGS RCS Versailles 421 390 188 - Oct 2014.

de **-20** à **-50%**
sur toutes les montures

A partir du 1^{er} Janvier 2017, 3 nouvelles personnes relèveront les compteurs dans notre secteur :



Jérémy CHASSELOUP



Mathieu LUCAS




Nicolas GAILLAGOT



Didier LEFEVRE
Agent Général

15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr



de la terre
La passion
Le JOLI MONDE

S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE

☎ 02 38 97 31 62

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr



Etoile Taxis

Successesseur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



MAÇONNERIE GÉNÉRALE



Malaysienne de Maçonnerie

11 rue Carnot 89100 MALAY LE GRAND

 **03 86 97 25 90**

418 115 515 0011

Vider et compacter

- Plastiques : **uniquement bouteilles et flacons**
- Briques alimentaires
- Emballages métalliques : conserves, canettes, bouteilles de sirop, aérosols*, barquettes aluminium ...
- Cartonnettes propres : boîtes et suremballages

Bac jaune = tri sélectif



- Sacs et films plastiques
- Pots plastiques (glace, crème fraîche, yaourts)
- Barquettes alimentaires en polystyrène ou transparentes
- Boîtes de conserves non vidées
- Cartons et cartonnettes sales
- Papiers absorbants : papier toilette, essuie-tout, mouchoirs, couches
- Papier peint
- Couverture rigide type classeur avec parties métalliques et/ou pochettes transparentes
- Ordures ménagères ...

Sac poubelle = déchets ménagers



bouteilles et flacons en verre

Bouteilles, pots et flacons en verre doivent être impérativement déposés dans une colonne de point d'apport volontaire



- Catalogues, annuaires
- Courriers, lettres
- Livres, cahiers
- Journaux, magazines
- Publicités, prospectus
- Enveloppes, papiers

Bac bleu = tri sélectif



Pour tout renseignement prenez contact avec les

ambassadeurs du tri

03 58 45 10 23
06 84 12 49 13

ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

www.grand-senonais.fr



Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.

- collecte sélective les mardis de semaine paire entre 3h et 13h
- collecte des ordures ménagères les jeudis entre 3h et 13h

| JANVIER | | FEVRIER | | MARS | | AVRIL | | MAY | | JUN | |
|---------|-------|---------|-------|-----------|-------|---------|-------|----------|-------|----------|----|
| DI | 1 ME | 5 | 1 ME | 9 | 1 SA | 1 LU | 2 DI | 2 MA | 1 JE | 1 | 1 |
| LU | 2 JE | | 2 JE | | 2 DI | 2 MA | 3 ME | 3 SA | 2 VE | 2 | 2 |
| MA | 3 VE | | 3 VE | | 3 LU | 3 ME | 4 JE | 4 DI | 3 SA | 3 | 3 |
| ME | 4 SA | | 4 SA | | 4 MA | 4 JE | 5 VE | 5 LU | 4 DI | 4 | 4 |
| JE | 5 DI | | 5 DI | | 5 ME | 5 VE | 6 SA | 6 MA | 5 LU | 5 | 5 |
| VE | 6 LU | | 6 LU | | 6 JE | 6 SA | 7 DI | 7 ME | 6 MA | 6 | 6 |
| SA | 7 MA | | 7 MA | | 7 VE | 7 DI | 8 LU | 8 JE | 7 ME | 7 | 7 |
| DI | 8 ME | 6 | 8 ME | 10 | 8 SA | 8 LU | 9 MA | 9 VE | 8 DI | 8 | 8 |
| LU | 9 JE | | 9 JE | | 9 DI | 9 MA | 10 ME | 10 SA | 9 VE | 9 | 9 |
| MA | 10 VE | | 10 VE | | 10 LU | 10 ME | 11 JE | 11 SA | 10 MA | 10 | 10 |
| ME | 11 SA | | 11 SA | | 11 MA | 11 ME | 12 VE | 12 DI | 11 DI | 11 | 11 |
| JE | 12 DI | | 12 DI | | 12 ME | 12 VE | 13 LU | 13 MA | 12 LU | 12 | 12 |
| VE | 13 LU | | 13 LU | | 13 JE | 13 SA | 14 DI | 14 ME | 13 MA | 13 | 13 |
| SA | 14 MA | | 14 MA | | 14 VE | 14 DI | 15 JE | 15 SA | 14 ME | 14 | 14 |
| DI | 15 ME | 7 | 15 ME | 11 | 15 SA | 15 LU | 16 MA | 16 VE | 15 JE | 15 | 15 |
| LU | 16 JE | | 16 JE | | 16 DI | 16 MA | 17 ME | 17 SA | 16 VE | 16 | 16 |
| MA | 17 VE | | 17 VE | | 17 LU | 17 ME | 18 JE | 18 DI | 17 SA | 17 | 17 |
| ME | 18 SA | | 18 SA | | 18 MA | 18 JE | 19 VE | 19 LU | 18 DI | 18 | 18 |
| JE | 19 DI | | 19 DI | | 19 ME | 19 VE | 20 SA | 20 MA | 19 LU | 19 | 19 |
| VE | 20 LU | | 20 LU | | 20 JE | 20 SA | 21 DI | 21 ME | 20 MA | 20 | 20 |
| SA | 21 MA | | 21 MA | | 21 VE | 21 DI | 22 ME | 22 SA | 21 ME | 21 | 21 |
| DI | 22 ME | 8 | 22 ME | 12 | 22 SA | 22 LU | 23 MA | 23 VE | 22 JE | 22 | 22 |
| LU | 23 JE | | 23 JE | | 23 DI | 23 MA | 24 ME | 24 SA | 23 VE | 23 | 23 |
| MA | 24 VE | | 24 VE | | 24 LU | 24 ME | 25 JE | 25 DI | 24 SA | 24 | 24 |
| ME | 25 SA | | 25 SA | | 25 MA | 25 JE | 26 VE | 26 LU | 25 DI | 25 | 25 |
| JE | 26 DI | | 26 DI | | 26 ME | 26 VE | 27 SA | 27 MA | 26 LU | 26 | 26 |
| VE | 27 LU | | 27 LU | | 27 JE | 27 SA | 28 DI | 28 ME | 27 MA | 27 | 27 |
| SA | 28 MA | | 28 MA | | 28 VE | 28 DI | 29 LU | 29 JE | 28 ME | 28 | 28 |
| DI | 29 ME | | 29 ME | 13 | 29 SA | 29 LU | 30 MA | 30 VE | 29 JE | 29 | 29 |
| LU | 30 JE | | 30 JE | | 30 DI | 30 MA | 31 ME | | 30 VE | 30 | 30 |
| MA | 31 VE | | 31 VE | | | | | 22 | 31 | | |
| JUILLET | | AOÛT | | SEPTEMBRE | | OCTOBRE | | NOVEMBRE | | DECEMBRE | |
| SA | 1 MA | | 1 VE | | 1 DI | 1 ME | 44 | 1 VE | 1 | 1 | 1 |
| DI | 2 ME | 31 | 2 SA | | 2 LU | 2 JE | | 2 SA | 2 | 2 | 2 |
| LU | 3 JE | | 3 DI | | 3 MA | 3 VE | | 3 DI | 3 | 3 | 3 |
| MA | 4 VE | | 4 LU | | 4 ME | 4 SA | 40 | 4 LU | 4 | 4 | 4 |
| ME | 5 SA | | 5 MA | | 5 JE | 5 DI | | 5 MA | 5 | 5 | 5 |
| JE | 6 DI | | 6 ME | 36 | 6 VE | 6 LU | | 6 ME | 6 | 6 | 6 |
| VE | 7 LU | | 7 JE | | 7 SA | 7 MA | | 7 JE | 7 | 7 | 7 |
| SA | 8 MA | | 8 VE | | 8 DI | 8 ME | 45 | 8 VE | 8 | 8 | 8 |
| DI | 9 ME | 32 | 9 SA | | 9 LU | 9 JE | | 9 SA | 9 | 9 | 9 |
| LU | 10 JE | | 10 DI | | 10 MA | 10 VE | | 10 DI | 10 | 10 | 10 |
| MA | 11 VE | | 11 LU | | 11 ME | 11 SA | 41 | 11 LU | 11 | 11 | 11 |
| ME | 12 SA | | 12 MA | | 12 JE | 12 DI | | 12 MA | 12 | 12 | 12 |
| JE | 13 DI | | 13 ME | 37 | 13 VE | 13 LU | | 13 ME | 13 | 13 | 13 |
| VE | 14 LU | | 14 JE | | 14 SA | 14 MA | | 14 JE | 14 | 14 | 14 |
| SA | 15 MA | | 15 VE | | 15 DI | 15 ME | 46 | 15 VE | 15 | 15 | 15 |
| DI | 16 ME | 33 | 16 SA | | 16 LU | 16 JE | | 16 SA | 16 | 16 | 16 |
| LU | 17 JE | | 17 DI | | 17 MA | 17 VE | | 17 DI | 17 | 17 | 17 |
| MA | 18 VE | | 18 LU | | 18 ME | 18 SA | 42 | 18 LU | 18 | 18 | 18 |
| ME | 19 SA | | 19 MA | | 19 JE | 19 DI | | 19 MA | 19 | 19 | 19 |
| JE | 20 DI | | 20 ME | 38 | 20 VE | 20 LU | | 20 ME | 20 | 20 | 20 |
| VE | 21 LU | | 21 JE | | 21 SA | 21 MA | | 21 JE | 21 | 21 | 21 |
| SA | 22 MA | | 22 VE | | 22 DI | 22 ME | 47 | 22 VE | 22 | 22 | 22 |
| DI | 23 ME | 34 | 23 SA | | 23 LU | 23 JE | | 23 SA | 23 | 23 | 23 |
| LU | 24 JE | | 24 DI | | 24 MA | 24 VE | | 24 DI | 24 | 24 | 24 |
| MA | 25 VE | | 25 LU | | 25 ME | 25 SA | 43 | 25 LU | 25 | 25 | 25 |
| ME | 26 SA | | 26 MA | | 26 JE | 26 DI | | 26 MA | 26 | 26 | 26 |
| JE | 27 DI | | 27 ME | 39 | 27 VE | 27 LU | | 27 ME | 27 | 27 | 27 |
| VE | 28 LU | | 28 JE | | 28 SA | 28 MA | | 28 JE | 28 | 28 | 28 |
| SA | 29 MA | | 29 VE | | 29 DI | 29 ME | 48 | 29 VE | 29 | 29 | 29 |
| DI | 30 ME | 35 | 30 SA | | 30 LU | 30 JE | | 30 SA | 30 | 30 | 30 |
| LU | 31 JE | | 31 | | 31 MA | | | 31 DI | 31 | 31 | 31 |

Tous les papiers se recyclent

(Inutile de retirer les agrafes, trombones, et spirales)



Compte rendu séance du conseil municipal du 11 octobre 2016

Tous présents sauf : Mme VASSARD Nicole

Secrétaire de séance :

Mme SIMON Denise

Création de poste adjoint technique 1ere classe

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, suite au départ en retraite d'un de nos agents, Le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent technique 1^{ère} classe à temps complet, soit 35/35 heures pour des fonctions techniques polyvalentes au sein de la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Création de poste adjoint administratif 2^e classe - Temps 08/35^{ème}

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif 2^e classe à 8/35^{ème}, suite à la modification du temps de travail d'un agent, le maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif 2e classe à temps incomplet de huit heures hebdomadaires, soit 8/35 heures pour les fonctions de secrétariat au sein de la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Création de poste adjoint administratif principal 2^e classe - Temps 35/35^{ème}

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à 35/35^{ème}, suite à la modification du temps de travail d'un agent, la compétence du SIEPA étant transmise à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, le maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2e classe à temps complet, soit 35/35 heures pour les fonctions de secrétariat au sein de la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Décision modificative reprise des résultats – Dissolution CCV

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Villeneuvien, il y a lieu de prendre une décision modificative pour intégrer la reprise des résultats. Le conseil municipal accepte cette décision à l'unanimité.

Travaux sécurité incendie

Le maire informe l'assemblée de l'évolution des travaux en cours :

- Deux mares ont été curées aux hameaux LES THIARRIS et LA CHAUMARDERIE,
- Une poche incendie a été posée au hameau CHAPITRE, en cours de remplissage,
- Pose de la poche incendie hameau Grange Bertin à faire prochainement,
- Equipement réalimentation débit d'appoint du réseau de 10 m3 minimum sur 7 mares à faire prochainement (LES THIARRIS, LA CHAUMARDERIE, LES BRULERIES, LA BORDE A LA GOUSSE, VAULEVRIER, PIMANÇON, LA TUILERIE).

Le maire explique que pour faciliter le déroulement des travaux, les agents de la commune s'occupent du terrassement et les agents du SIEPA commandent et installent le matériel concernant le réseau d'eau.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Accessibilité

Le dossier accessibilité est présenté au conseil municipal, celui-ci doit être validé avant le 31 décembre 2016. Des travaux d'aménagement seront réalisés afin de respecter les exigences d'accessibilité définies par les articles R.111-19 à R.111-19-12 du code de la construction et de l'habitation. Les bâtiments concernés sont:

- Mairie, Salle des fêtes, école maternelle, école primaire et des aménagements voirie auprès de ces bâtiments

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

- ✓ De valider le dossier tel qu'il a été présenté pour un montant total de 30 808.51 € TTC,
- ✓ De lancer les travaux,
- ✓ autorise le maire à signer les documents y afférent,
- ✓ charge le maire de faire des demandes de subventions y afférent.

Projet de séminaire

Mr Alexander SCHNELL, administré de la commune, Président de l'Association pour la promotion de la phénoménologie, sollicite la commune pour une aide à l'organisation d'un séminaire regroupant environ 25 chercheurs nationaux et internationaux, qui se tiendra en juillet 2017 à La Grande Vallée.

Un budget prévisionnel a été présenté pour une dépense de 8 655 €, comprenant le logement pour 19 personnes (6 participants logés à titre gracieux) et la restauration sur quatre jours pour 25 personnes.

Après réflexion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide financière à hauteur de 25 % des dépenses réelles plafonnées à 2 000.00 €, sur présentation de justificatifs.

Conventions CAGS – Droit des sols- Planification intercommunal pour la gestion des PLU

Le maire informe l'assemblée de la réception d'une convention cadre entre la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la commune concernant la mise à disposition du droit des sols intercommunal pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Une convention pour la mise à disposition du service planification intercommunal pour la gestion des plans locaux d'urbanisme et des documents d'urbanisme en tenant lieu est également proposée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et charge le maire de signer les conventions.

Compte rendu séance du conseil municipal du 22 novembre 2016

Tous présents sauf : Mme VASSARD Nicole.

Secrétaire de séance :

Mme SIMON Denise

Création de poste adjoint administratif 2^e classe temps 15/35^{ème}

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif 2^e classe à 15/35^{ème}, suite à la modification du temps de travail d'un agent,

le maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif 2e classe à temps incomplet de quinze heures hebdomadaires, soit 15/35 heures pour les fonctions de secrétariat au sein de la commune et accepte la demande de l'agent pour un temps partiel de droit à 80 %, soit 7h36 hebdomadaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des effectifs de la commune ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 12 article 64111,

Adopte à l'unanimité cette résolution.

Décisions modificatives

Le maire explique qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget pour mandater les travaux de voirie effectués suite aux inondations de mai-juin 2016.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative au budget.

Le maire explique également qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget pour mandater le salaire de l'agent missionné par le centre de gestion, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative au budget.

Rapport du C.L.E.C.T

Le conseil municipal

- approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge en date du 20 octobre 2016,
- approuve les montants des attributions de compensation définitives pour 2016 tels que présentés par commune dans le tableau et notamment le montant de l'attribution de la commune de Dixmont pour un montant de – 220.00 €,
- prend acte que la C.A.G.S renonce à l'émission d'un titre de reversement du trop-versé des attributions de compensation provisoires pour la commune.

Projet d'aménagement rue d'Eichtal

Le maire présente le compte-rendu du conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement d'Auxerre (C.A.U.E) concernant le réaménagement de la partie immobilière acquise par la commune sur la rue d'Eichtal.

Il propose de confier ce dossier à la C.A.G.S pour qu'il soit pris en compte dans le contrat de ruralité

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la C.A.U.E et autorise le maire à présenter ce dossier à la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais afin qu'il soit pris en compte dans les premiers contrats de ruralité.

JANECZKO
PREVOST

• Plomberie • Chauffage • Géothermie
• Electricité • Zinguerie • Climatisation

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

03 86 96 90 69 06 72 05 12 83

jerome.prevost89@orange.fr

En 2016 : Mariages



- Le 14 Mai : Mr MEIRA BARBOSA Victor et
Mme NYD Christelle



- Le 17 Août : Mr CHICOUARD Guillaume et
Mme THURIN Cyrielle

- Le 10 Septembre : Mr MIRLIER Jean-François
et Mme LAMIOT Angélique

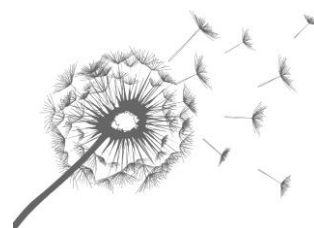
Naissances

- Le 10 Janvier : SIMON Robin
- Le 27 Février : MIRLIER LAMIOT Valentin
- Le 14 Mai : DROIN Georges
- Le 5 Juin : DROUET Nolan
- Le 26 juillet : BATTEUX César
- Le 19 Août : VALET Mattéo
- Le 25 Août : BOUCHER Océane
- Le 16 Octobre : ALMEIDA dos SANTOS Jade
- Le 31 Décembre : BEAU Elèna



Décès

- Le 18 Janvier : Mr LETIN Christophe
- Le 29 Janvier: Mr LOPES Antoine
- Le 11 Février : Mme MERLIN Marinette
- Le 18 Mars : Mr GROSSI Dominique
- Le 26 Septembre : Mr MIAZGA Bruno
- Le 27 Octobre : Mme BARLIER Jeannine
- Le 5 Novembre : Mr CHICOUARD Marcel
- Le 29 Novembre : Mr SANTOS José



Noces d'or de Michèle et Henri CHICOUARD



C'est avec beaucoup de plaisir et vraiment beaucoup d'émotion, que nous vous accueillons ici dans la maison du peuple, votre mairie.

Aujourd'hui est un grand jour, car nous sommes réunis pour célébrer votre anniversaire de mariage.

C'est dans cette même mairie que mon grand-père Henri Botin adjoint au maire, vous unissait le 3 septembre 1966 à 15 h30 il y a juste 50 ans jour pour jour et c'était déjà un samedi alors quelle belle coïncidence, aujourd'hui 50 ans après, c'est le petit-fils de Henri Botin, Maire dans cette même mairie, qui célèbre les noces d'or d'un de ses adjoints mais avant, nous allons essayer de comprendre comment vous en êtes arrivés là.

Tout d'abord votre naissance.

Michèle est née à Dixmont, Riquet était né quelques années auparavant à Villeneuve l'Archevêque. Et c'est à l'âge de 7 ans que Riquet est venu vivre à Dixmont, Michèle avait 1 an.

Michèle et Henri ont eu une fille Laetitia et deux garçons Christophe et Frédéric.

Qui leur ont donné 4 petits-enfants, pour le moment qui peut savoir !!! Amélie, Melvin, Thibault et Mathéo et bientôt une arrière-petite-fille.

Un grand bonheur qu'une famille nombreuse, mais aussi quelle grande table qu'il est besoin d'avoir alors BRAVO.

Alors vous comprendrez que c'est avec vraiment beaucoup d'émotion que nous nous retrouvons aujourd'hui, afin de savoir si vous êtes prêts pour cette célébration. Car un Maire qui célèbre les 50 ans de mariage d'un de ses adjoints marié par son grand-père c'est exceptionnel et improbable.

Bien c'est donc avec une grande joie et un grand soulagement, que nous vous souhaitons beaucoup de bonheur entourés de votre famille et de vos amis et vous prie d'accepter en mon nom personnel et au nom de tout le Conseil Municipal, nos plus sincères félicitations pour cet exemple de famille soudée.

Aujourd'hui, nous voulons également et officiellement vous dire merci pour tout ce que vous faites et soyez heureux encore très longtemps. Car le plus beau cadeau que nous pouvons faire à ceux qui s'aiment, c'est d'être heureux.

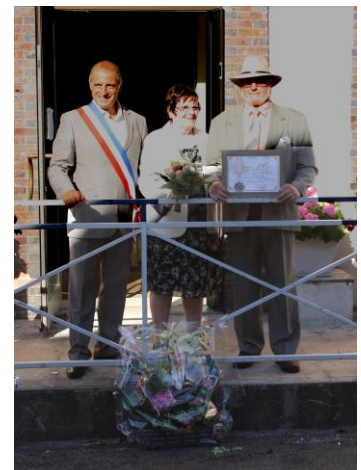
Nous vous souhaitons une excellente journée, qui j'en suis certain sera inoubliable pour vous.

Recevez au nom de la commune de Dixmont ce diplôme et ce bouquet en guise de remerciements pour votre exemple et votre implication dans notre commune au service des autres

Recevez également de la part de vos collègues du conseil municipal ces petits présents.

Depuis l'arrière-petite-fille, Maë, est née.

Merci à vous deux



Nouveaux arrivants

Des nouveaux commerçants et artisans se sont installés à Dixmont :

- Cindy a repris le salon de coiffure sous l'enseigne « Le Salon de Flo ». Elle vous accueille du Lundi au Samedi.
- Pizza'à Fab vous accueille le lundi soir à partir de 18h00 sur la place de la Fontaine

Deux nouvelles entreprises se sont créées et installées à Dixmont :

- Mr LEAL Julien : Maçonnerie-Rénovation au 44 rue de la Porte du Bois
- Mr OGER Bernard : Plomberie-Electricité au 2 rue du Moulin

Nous leur souhaitons un bon accueil à Dixmont.

Le salon de Flo
Coiffure Mixte

4 rue D'eichtal
89500 Dixmont

03.86.64.13.67

Avec ou sans Rdv / Hommes - Femmes - Enfants

Fraîcheur
Saveurs - Tradition
Qualité


Pizz'a fab


Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE/YONNE

Lundi - Mardi
Jeudi - Samedi :
18h - 21h30 et +

Mercredi
et Vendredi :
11h - 13h30
18h - 21h30

03 86 83 19 66

PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
UNIQUEMENT

Retrouvez-nous
près de chez vous !



| | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| Lundi 17h30 - 21h | Mercredi 17h30 - 21h |
| DIXMONT Rue d'Eichtal | VERLIN Place de l'Eglise |
| Mardi 17h30 - 21h | Jeudi 17h30 - 21h |
| GRON Grando-Rue | ETIGNY Grando-Rue |

Pizzas
à emporter

07 71 81 39 62

MES PREMIERES VACANCES

Je vais consacrer quelques « Lucarnes » à vous conter les vacances à la campagne du jeune citadin que j'étais, alors que j'avais de 9 à 13 ans. Rien d'extraordinaire, à vrai dire, dans ce récit ; c'est ce qui, en fait le charme, comme ce qui faisait pour moi le charme de ce séjour en pleine campagne dans un hameau situé entre Cerisiers et Dixmont. Des grands amis de mes parents avaient perdu une fille de vingt ans de la grippe espagnole, en 1917, alors que le papa revenait du front d'Italie. Leur peine était grande, d'autant plus que leur fils mobilisé en 1918 était en occupation en Allemagne en cette année 1919. Denis et Léonie faisaient marcher leur petite culture, avec un cheval et cinq vaches, en attendant que leur fils Alexandre revienne et prenne la suite. Ce sont eux qui avaient demandé à mes parents de m'envoyer quelques semaines vers eux. A neuf ans, je ne les avais jamais quittés, à vrai dire, je n'étais guère emballé par ce projet, mais mes parents me firent comprendre que je serais pour ces braves gens une consolation et une distraction, et que l'air de la campagne me ferait grandir, etc.

Je partis donc un matin de juillet avec ma mère par la ligne de l'Est, jusqu'à Theil-sur-Vanne (12 km). Là, Denis vint nous chercher en voiture à cheval que tirait allègrement Poulot, un cheval blanc et gris, qui nous amena au hameau de Grange-Pourrain, après avoir traversé 5 km de bois, de Vaumort à Bourg-Buisson ; les 24 km de voyage nous avaient demandé la matinée ; aussi, l'odeur du lapin qui mijotait dans la cocotte nous mit en appétit et un solide déjeuner inaugurait fort bien le début de mon séjour dans ce pays étranger pour moi, qui me semblait être le bout-du-monde. Au milieu de l'après-midi, et en pleine chaleur, on fit le voyage inverse pour ramener ma mère et, à la gare de Theil, ce n'est pas sans un petit serrement de gorge que je vis s'éloigner le train et son panache de fumée blanche. Poulot nous ramena au petit trot à Grange-Pourrain ; je crois que durant le trajet, je ne fus pas très loquace avec Denis, qui, de temps en temps, faisait entendre un petit claquement de langue lorsque Poulot donnait quelques signes de fatigue.

Denis et Léonie, bien que plus jeunes que mes parents, me faisaient l'effet d'être mes grands-parents ; je me mis tout de suite à les aimer. Devant moi, ils ne faisaient pas trop allusion à leur chagrin, cherchant toujours des choses drôles et des gentillesse pour « m'apprivoiser » à leur genre de vie. Je couchais dans la chambre de leur fille Denise, où trônait sur le dessus de la machine à coudre sa dernière poupée qu'elle avait conservée avec soin et que les malheureux parents considéraient comme l'image même de leur bonheur perdu. Une photo grisaille était accrochée au mur, à côté de celle d'Alexandre en cuirassier. Dans la chambre régnait une odeur de fleurs et de linge frais ; les volets étaient tirés et c'est dans ce décor que je passais ma première nuit de citadin transplanté. Mes parents adoptifs provisoires étaient venus m'embrasser, mais les vaches remuant sans arrêt dans l'étable à côté et les chiens qui aboyaient à chaque instant contrairent ma profonde envie de dormir. Je fermais quand même les yeux et j'entendis par la porte entrebaillée doucement, la voix de Léonie qui disait à Denis : « Ça va, il dort ».

En effet, je n'avais pas mal dormi quand même, et c'est vers les huit heures, alors que le soleil était déjà haut, que le chant des coqs me fit ouvrir les yeux ; une bonne odeur de café et de pain grillé flattait les narines ; je vins tout de suite retrouver Léonie qui m'attendait dans la « maison », c'est ainsi que l'on nomme dans notre région la pièce qui sert de cuisine, de salle à manger et de chambre à coucher avec l'alcôve dans un coin. Une grande cheminée occupait le tiers de la largeur de la pièce, un feu de bois y était allumé et qui léchait de ses flammes turbulentes une marmite accrochée à une crémaillère.

Léonie me servit mon petit-déjeuner ; de ma vie je n'avais goûté d'aussi bon café au lait. Je crois que la recette en est simple : c'est un mélange de café, d'eau, de lait et de chicorée, bouillant ensemble et passé dans une passoire fine, avec ça, de larges tranches de pain grillé devant lâtre. Par la fenêtre je voyais les poules picorer leur ration d'avoine, ou gratter sur le tas de fumier ; les deux chiens de vaches venaient vers moi quémander un bout de sucre. La « maison » était meublée d'une grande table de bois épais, flanquée de deux bancs en bois blanc ; dans un coin, vers la fenêtre, un placard pour la vaisselle, plusieurs calendriers des années précédentes y étaient accrochés ; l'alcôve, avec un lit de bois que je trouvais exagérément haut ; une maie-pétrin, d'où sortait une odeur de fromage ; quelques chaises de paille ; au fond, face à la porte, la petite porte de la laiterie, petite pièce fraîche, puisque située au nord où se préparaient les fromages ; une grande terrine presque pleine de crème attendait le jour où la baratte à main la transformerait en beurre. Tout cela était nouveau pour moi. Denis revint des champs avec une voiturée d'herbe pour les lapins ; il était parti de bonne heure, pour faucher « à la fraîche ».

Je devinais, à les voir me regarder manger mon café, qu'ils étaient heureux de ma présence ; moi, de mon côté, je sentais que j'allais être bien, je me sentais libre, déjà loin des contraintes de la maison : « tiens-toi droit, essuie ton assiette, ne laisse pas de croûton, etc. ». Les mille et une recommandations infligées par mes parents, « pour mon bien ». Mais les vacances à Grange-Pourrain, ce n'était plus ça ; j'étais le petit gars de la maison, celui qui par sa présence allait contribuer à combler en partie, le vide laissé par la disparition d'une enfant de vingt ans, et j'en étais vraiment conscient.

Léonie était une brave femme mais quelque peu rétrograde, ne connaissant que Villeneuve-sur-Yonne et Sens, les jours de marché et Dixmont le dimanche, pour y faire quelques courses et monter au cimetière. Tout ce qui était progressif l'effrayait et puis... ça coûtait cher.

Denis était un grand et fort gaillard, aux cheveux déjà grisonnants, très intelligent, au raisonnement juste, un peu fataliste, ne laissant jamais rien voir de ses ennuis, et toujours d'accord avec sa femme à qui il parlait tendrement quand il la voyait triste.

Les vacances s'écoulaient doucement, dans cette ambiance paisible qui me plaisait tant, car rien n'était compliqué, tout semblait se dérouler selon un rythme immuable, à travers les saisons ou le travail quotidien qui se faisait sans heurt. On touchait du doigt la pleine nature, telle que le souhaitent les écologistes modernes ; nous étions écologistes à cent pour cent, sans le savoir.

Les repas du midi et du soir étaient à base de pommes de terre, de lait, de fromage et de fruits ; souvent, un lapin ou une poule figuraient au menu, ainsi qu'un lapin de garenne ou un lièvre, car à Grange-Pourrain, tous les hommes étaient chasseurs. On mangeait la « crapaudine », sorte de gratin dauphinois dont le gruyère était remplacé par du fromage ; on mangeait « la fromagée », c'était du fromage ni dur ni mou, poivré et salé, écrasé avec un assaisonnement d'échalote et de ciboulette. A quatre heures, c'était le fromage mou avec de la crème fraîche. La boisson : uniquement du cidre du pays, le meilleur de la région qui, bien fait, ressemblait à du vin blanc. Quand nous allions au champ l'après-midi, on emportait le goûter et la gourde de cidre enveloppée dans un torchon humide ; on goûtait sous un pommier ou à la lisière d'un bois. L'eau dont on usait à la maison était tirée d'un puits profond ; il y en avait deux dans le hameau. Les vaches allaient boire à la mare en rentrant des champs. A l'époque, l'électricité n'était pas encore installée dans les campagnes, l'éclairage était une lampe à pétrole qu'on n'allumait qu'à la grand'nuit.

Dans les années qui suivirent, Alexandre, démobilisé, assurait les travaux de la culture ; le papa Denis était rhumatisant et le travail lui devenait pénible, à son grand regret ; néanmoins, il pouvait se permettre de donner des conseils à son fils. Désireux de ne pas rester inactif, Denis décida un jour d'acheter une troupe de 40 ou 50 « guenettes », comme il disait. Quelle joie pour moi, lorsque j'arrivais pour la troisième année, de trouver ce troupeau (encore une découverte pour moi) ; nous partions : Denis, les deux chiens, et... moi, derrière ces braves bêtes, j'étais émerveillé de voir le travail des chiens, serrant à droite et à gauche la troupe avide de brouter, souvent où il ne fallait pas ; un geste du bâton ou un bref appel du berger et le chien désigné ramenait le délinquant dans les rangs.

A cette époque là, je commençais à jouer de l'ocarina, et à chaque départ pour les « Champs aux moutons », Denis me demandait d'emporter mon instrument ; les bois des alentours résonnaient des airs simples que je sortais de mon ocarina ; parfois j'improvisais.

Quel beau tableau bucolique, n'est-ce pas ? le vieux berger assis sur un tronc d'arbre, et le gamin en tablier s'époumonant dans son instrument de terre cuite.

Combien de gens, à notre époque troublée, voudraient vivre encore à la manière des gens de ces campagnes rustiques, qui pourraient être nos maîtres, en matière de philosophie.

Pendant les vacances de ces quatre années consécutives, j'avais appris bien des choses, en partageant avec plaisir la vie du hameau et de ses habitants, (48 à l'époque). Ils me connaissaient tous, j'étais : P'tit Louis, ou encore, le petit Parisien à Léonie ; car, souvent à la campagne, tout nouveau venu au pays est un Parisien. Je m'étais fait des copains ; on jouait à la balançoire, attachée à la grosse branche d'un poirier, ou bien on faisait d'interminables parties de cache-cache pendant lesquelles mes copains usaient de vraies ruses d'Indiens, auxquelles je me laissais prendre.

Je vous ai laissé entendre que chez Denis et Léonie, on vivait avec cinquante ans de retard ; ainsi j'ai vu Léonie faire sa lessive : sur un trépied de bois, un cuvier avec à sa base un trou ; on mettait un grand drap qui recouvrait le cuvier, puis on disposait le linge préalablement trempé, on recouvrait le tout avec le drap débordant, ensuite on mettait sur le dessus un lit de paille, un lit de cendres de bois, un autre lit de paille, et on versait de l'eau bouillante sur le drap qui recouvrait la paille. Le principe était simple : l'eau bouillante dissolvait la potasse contenue dans les cendres de bois, traversait les fibres du linge, et ressortait par le bas du cuvier en moussant, dans un autre récipient ; on faisait chauffer le « léchu » et on recommençait plusieurs fois l'opération.

Le lendemain on attelait Poulot, pour aller rincer le linge au lavoir de Villefroide, aux Bordes à côté de la Roche-audiable. Ce procédé de blanchissage, bien qu'un peu archaïque, n'avait rien à envier aux produits actuels, mais... qui donc pensait en ce temps-là à la machine à laver, aux enzymes et aux superblanchissants.

J'ai vu faire le beurre dans une baratte à main, sorte de cône en bois d'un mètre de haut, fermé par un couvercle percé d'un trou pour le passage va-et-vient du batteur constitué par un baton terminé d'un disque qui battait la crème jusqu'à la formation des « grémiaux » qui faisait un beurre parfaitement pur, sans avoir besoin d'y ajouter de colorant.

En 1919, je crois, Léonie faisait encore le pain. La pâte travaillée dans une maie-pétrin, bien brassée et reposée, se transformait en miches que l'on faisait cuire dans le fournil centenaire de la cour, et l'on avait du pain pour quelques semaines ; ce que je trouvais le plus intéressant de l'opération, c'étaient les tartes et les chaussons aux pommes, à l'intention du Petit Louis qui ne laissait pas sa part au chat, croyez-moi !

J'ai assisté aux journées de battage, avec la machine à vapeur ; l'entrepreneur arrivait avec une équipe de gars, embauchés pour la saison qui allait jusqu'en décembre ; les « batteurs » étaient des gars rudes à l'ouvrage, aimant bien manger et bien boire, car ils aspiraient de la poussière à longueur de journée, il fallait la faire couler ; les voisins venaient donner un coup de main et étaient nourris. Les repas de batteuses n'étaient pas tristes, croyez-moi ! une quinzaine de personnes autour de la table ; et Denis disait : « Ces gars-là, ça boué ben, ça mange ben, mais ça abat d'l'ouvrage ! ».

En 1922, Alexandre s'était marié ; les jeunes époux habitaient la maison des parents, et ceux-ci logeaient en commun avec le frère de Léonie, dans une petite maison de deux pièces, près de l'autre. Ils n'avaient rien changé à leurs habitudes. Moi, je continuais à coucher dans l'ancienne maison, chez les jeunes mariés ; l'ambiance y était plus gaie, car, ils n'avaient que sept et onze ans de plus que moi. Je devais donc me partager entre ces deux couples que j'aimais autant l'un que l'autre. Plus tard, la vie leur fut cruelle, leur réservant de grands malheurs qu'ils ne méritaient certes pas.

Chers amis lecteurs, je vous ai infligé, en cinq « Lucarne » le récit de cette période de mon enfance, pour vous faire partager avec moi, la joie que procure la vie simple de la campagne, et les mille et une leçons qu'on y apprend. Ainsi, c'est là que, pour la première fois, j'ai entendu dans le calme du matin, le chant du coucou, dans les grands bois, du côté de Bourg-Buisson ; la course folle des lièvres poursuivis par les chiens et culbutant sous les plombs d'un coup de fusil bien ajusté ; les traces des sangliers venant la nuit fouiller les pieds de pommes de terre ; j'ai vu mûrir les raisins dans la côte aux vignes ; j'entendais le soir à la nuit tombante, les chants des grillons, le cri inquiétant d'une chouette pendant que les chauves-souris exécutaient leur ballet aérien ; la vacherie était peuplée d'hirondelles qui avaient construit leurs nids le long des solives. J'ai goûté tout mon saoul au cidre doux qui me faisait faire malgré moi, de nombreux voyages derrière la haie. Et puis... et puis, en 1923 ce fut mon dernier séjour à Grange-Pourrain, car, dès mes 13 ans, ayant quitté l'école, je commençais à travailler ; la bêche et le râteau allaient remplacer le porte-plume, et j'étais gonflé à bloc pour le début de ce qui allait être pour moi une longue carrière.

Tant que je vivrai, je conserverai en moi le souvenir du séjour annuel que je fis au milieu de gens simples et bons, pour qui j'étais en même temps un fils et un frère, et qui ne m'ont jamais oublié non plus.

Depuis, j'ai revu maintes fois le hameau déserté par ses habitants et peuplé par les « Parisiens » qui ont transformé les vieilles demeures en coquettes résidences secondaires, entourées de pelouses et d'arbustes ; à chaque fois je revois par la pensée les gens dont je connaissais toute l'histoire : la Maria, la « gobe-le-beurre », le muet, la mère Adam, Palmyre et son homme, qui n'aimaient pas l'eau ; et puis Mathilde, Germaine la jeune veuve, épicière, et Camille, et Clovis, le « pé Clément », qui allait s'asseoir à l'affût des pigeons ramiers près de la mare du moulin, au milieu des champs, etc., etc., tous ces gens pour qui j'étais : P'tit Louis, le p'tit gars à Léonie, et qui sont tous disparus.

oOo

Ainsi se sont déroulées MES PREMIÈRES VACANCES. Mes deuxième vacances, je les ai prises avec ma femme et mes deux enfants : vingt-quatre ans plus tard !

Un proverbe dit : Contentes-toi de peu, et tu seras toujours riche !

Tiré de l'œuvre « LE BON SENS »

Vu par le « LUCARNE »

De LUDOVICUS

prix de l'Yonne
des Poètes et Artistes de France,
prix littéraire
de la Ville de Sens, 1973.

Un troupeau de « Guenettes »



Au mois de juin de cette année 2016, vous avez peut-être été informés de la volonté de vos élus d'engager une démarche cohérente afin de minimiser les dommages engendrés par les dernières inondations.

Le mardi 22 novembre 2016 a donc eu lieu le lancement de « *L'étude des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sur les bassins versants des rûs de Saint-Ange et Galant. Propositions de mesures de gestion* ». Un bassin versant est comme une cuvette qui a pour rôle de collecter les eaux de pluie et de concentrer les écoulements vers le fond de vallée et donc le cours d'eau où sont situés La Grande Vallée, Dixmont, Les Bordes ou encore Villeneuve sur Yonne dont cette dernière reçoit les eaux de l'Yonne mais également du ru Galant.

Cette étude portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement (SIA) du ru de Saint-Ange et financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) sera réalisé par le bureau d'études SEGI de Lisses.

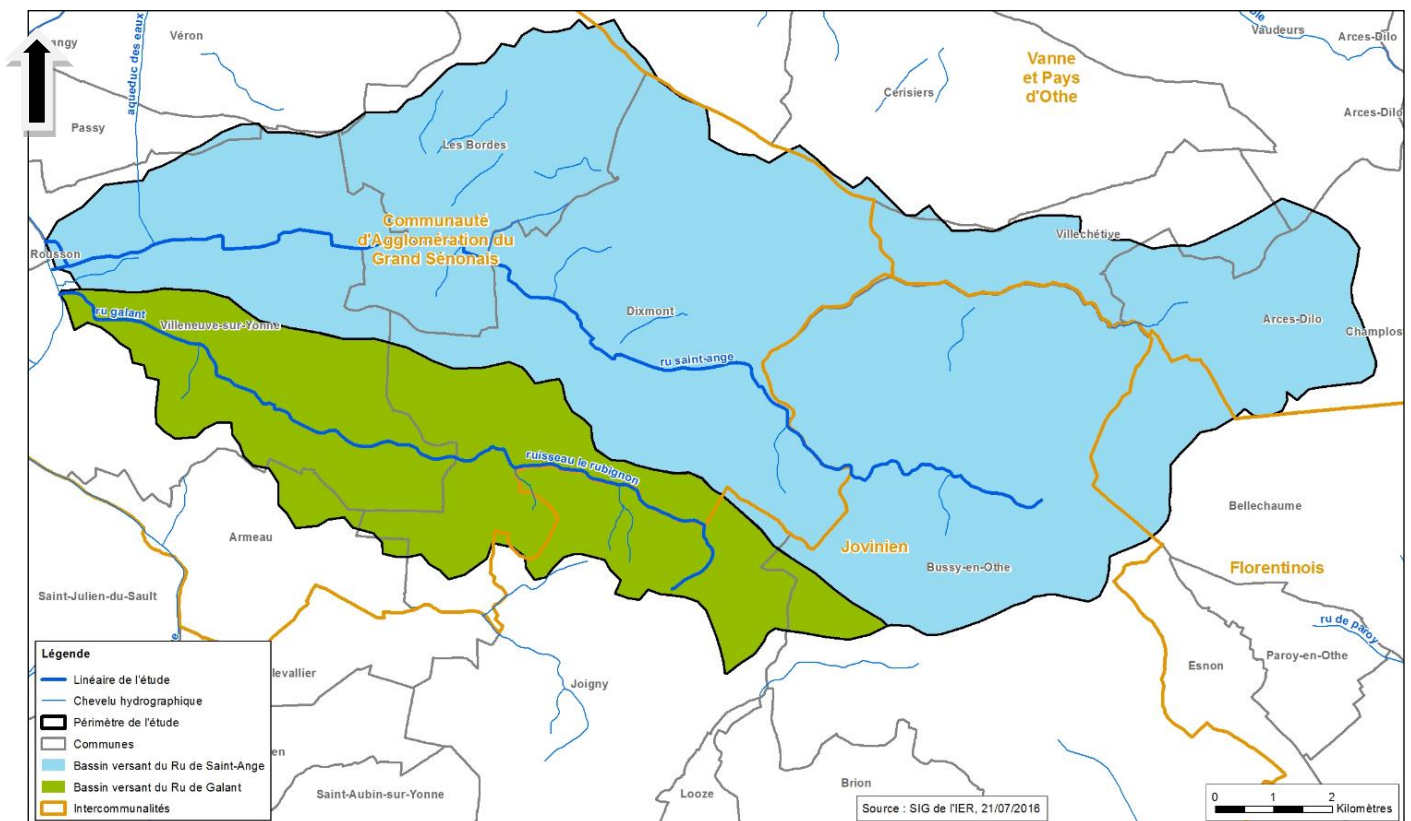
Avant toutes propositions d'aménagement, qui fera l'objet d'une réunion publique ultérieure, la première action consiste à réaliser un état des lieux. C'est pourquoi, afin de récolter le maximum de données notamment topographiques, les techniciens en charge de réaliser ce diagnostic seront susceptibles d'évoluer sur l'ensemble du territoire durant plusieurs jours à partir de la première quinzaine de décembre et ponctuellement au cours de l'année 2017.

De plus, que vous soyez propriétaires riverains ou habitants du bassin versant, votre avis compte.

C'est pourquoi, un questionnaire est disponible à la mairie de votre commune. Vous pourrez le compléter et le renvoyer à l'adresse du bureau d'études qui sera indiquée sur le questionnaire (mail ou postale) ou le déposer à la mairie de votre commune qui se chargera de le transmettre au bureau d'études.

Afin de localiser précisément les problématiques à l'origine des dernières inondations ou plus anciennes, une collecte d'informations (photos, vidéo, témoignage, calcul de débit, de vitesse, de pluviométrie, hauteur d'eau, etc...) a été mise en place et peuvent également être joints au questionnaire.

Merci de votre compréhension et de votre participation.



Périmètre de « *L'étude des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sur les bassins versants des rûs de Saint-Ange et Galant. Propositions de mesures de gestion.* »

Contexte de l'étude

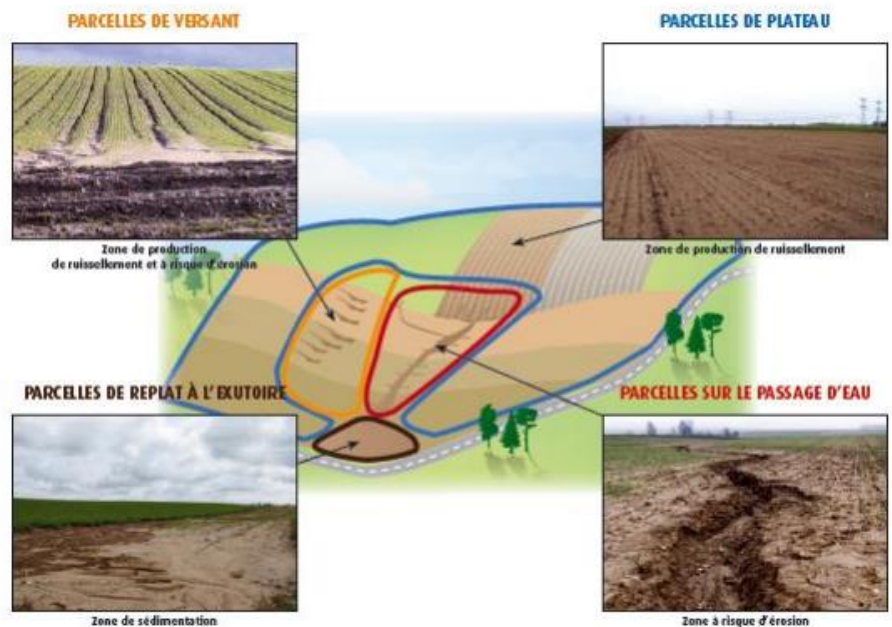
- 2 bassins versants à l'étude : Saint Ange et Galant
- Problématique inondation, érosion, gestion du milieu naturel

Objectifs et démarche de l'étude

- Amélioration de la gestion du ruissellement sur les bassins versants
- Amélioration de la gestion des écoulements en fond de vallée
- Amélioration de la gestion des écoulements en zone urbaine
- Amélioration de la dynamique naturelle des cours d'eau
- Intégrer les contraintes techniques, foncières et réglementaires
- Evaluer les gains écologiques et l'efficacité des travaux

Amélioration de la gestion du ruissellement sur les bassins versants

- Analyse de l'évolution des paysages
 - Remembrement, évolution de la nature des sols (urbanisation, etc.)
- Evolution des pratiques agricoles
 - Caractéristiques des sols, présence de couvert végétal, pente



Amélioration des écoulements en fond de vallée

- Analyse des caractéristiques physiques des cours d'eau
 - Influence des travaux de rectification, des travaux de curage/recalibrage, déconnexion lit mineur/lit majeur → analyse hydromorphologique

Amélioration des écoulements en zone urbaine

- Evaluation des conditions de débordements des cours d'eau
 - Dysfonctionnement en amont du bassin versant, capacité du lit, ouvrage de franchissement, etc. → modélisation hydraulique
- Proposition de solutions pertinentes sur les sources des dysfonctionnements

Amélioration des écoulements en zone agricole

- Synthèse des différents éléments recueillis (relevé physique, risque inondation, pression urbaine et/ou agricole, etc.)
- Proposition d'aménagements en cohérence avec le contexte local

agglomération



le grand
senonais

Pour toutes questions relatives à l'**eau potable** et à l'**assainissement** sur votre commune, nous vous prions de bien vouloir contacter :

Pour toutes demandes relatives à la **facturation**, les **relevés d'index**, les **demandes de branchement d'eau potable**, les **fuites...**

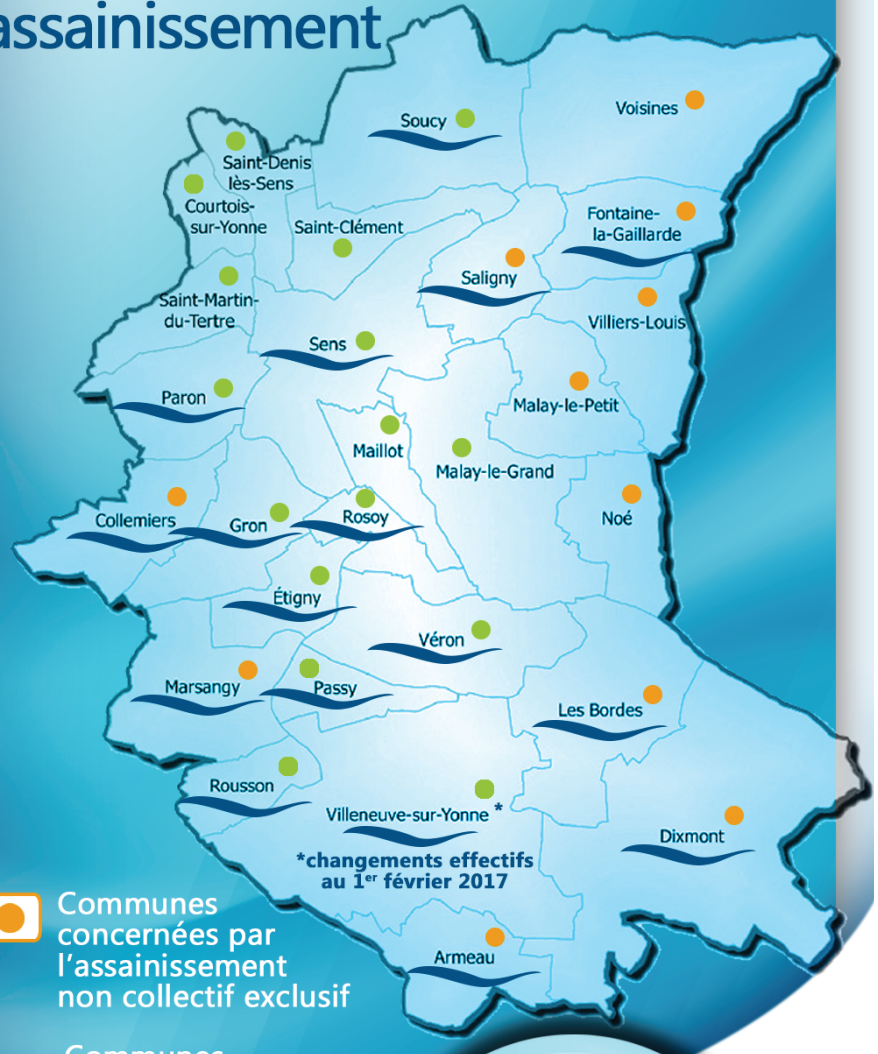
→ **Direction de l'eau**
eau@grand-senonais.fr
03.86.65.21.51



Communes concernées pour l'eau potable

Changement au 1^{er} janvier 2017

Eau potable et assainissement



Astreintes
24h/24

03.86.65.21.51

Vous pouvez également nous écrire ou vous rendre :
18 rue Chantecoq
Z.I. des Vauguilletes
89100 SENS

Pour toutes demandes relatives à **des égouts bouchés sur le domaine public**, des **demandes de branchements d'eaux usées**, le **SPANC...**

→ **Direction de l'assainissement**
assainissement@grand-senonais.fr
spanc@grand-senonais.fr
03.86.86.46.98

Du nouveau pour l'accès aux déchèteries

Au 1^{er} janvier 2017, suite à la dissolution du SIVU des ordures ménagères du Villeneuvien et suite à l'intégration de huit communes de l'ex Communauté de Communes du Villeneuvien dans la CAGS (Communauté de Communes du Grand Sénonais), la déchèterie de Rousson est désormais gérée par cette dernière. L'accès se fera par carte (voir photo ci-dessous) et le dispositif sera installé d'ici à la fin du premier trimestre.



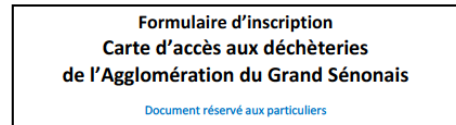
Pour obtenir un badge, un formulaire sera à remplir (voir doc ci-après). Il est disponible sur le site internet www.grand-senonais.fr, rubrique « Environnement » « télécharger le formulaire » ou sous forme papier en mairie.

XX

Elagage sur la voie publique

Les branches et plantations issues des propriétés riveraines qui empiètent sur la voie publique doivent être régulièrement élaguées par les propriétaires. Il convient de noter qu'en cas d'inertie de ces derniers, les travaux peuvent être réalisés à leurs frais. L'article L2212-2-2 du Code général des Collectivités territoriales permet au maire, après mise en demeure restée sans résultat, de procéder à « l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avancée des plantations privées sur l'emprise des voies publiques communales, afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

XX



Ce formulaire complété est à retourner, accompagné du justificatif, à l'adresse suivante :
Communauté de communes du Sénonais – 21 Bd du 14 Juillet – CS 80552 – 89105 SENS CEDEX
Ou par mail : contact@cc-senonais.fr

Attention : une seule carte sera délivrée par foyer

Je soussigné (e) : Madame Monsieur Madame et/ou Monsieur (écrire en majuscule – merci)

Nom 1(*) :

Prénom 1(*) :

Nom 2(*) :

Prénom 2(*) :

(pour les personnes qui ne sont pas mariées)

Adresse complète (*) :

Code Postal (*) :

Commune (*) :

Téléphone fixe (*) :

Téléphone mobile (*) :

Mail (*) :

Propriétaire Locataire (*)

Résidence Principale (*) Secondaire (*)

Nombre de personne dans le foyer (*)

Type d'habitat Individuel Collectif Nbr de logements

(*) Champs obligatoires

Justificatif à joindre impérativement (document conservé par la CCS) :
- Justificatif de domicile de moins de 2 mois (copie d'une facture de gaz, d'électricité,...)

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

Vous pourrez venir retirer votre carte d'accès à la CCS sis 14 Bd du 14 Juillet à SENS, 3 semaines après la date de dépôt. Avec cette carte, vous avez accès à l'ensemble des déchèteries de la CCS.

Certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité du justificatif produit,

Reconnais avoir pris connaissance du règlement d'utilisation en vigueur.

Fait le

Le

Signature du ou des demandeurs précédée de la mention « Lu et approuvé »

IMPORTANT : à compter du 1^{er} janvier 2016, aucune personne pourra accéder aux déchèteries sans la carte d'accès.

Ce badge permettra également l'accès aux deux déchèteries du Sénonais :

- Zone Industrielle des Vauguilletes : rue des Longues Raies, Sens (tél 03.86.95.30.93) ;
- Zone Industrielle des Sablons : rue Bellocier, Sens (tél 03.86.65.63.24).

La CAGS devrait apposer une nouvelle signalétique cohérente entre les trois sites pour bien différencier les bennes.

Une convention a été passée et signée entre la CAGS et la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe qui permet aux usagers de se rendre dans les déchèteries de ces deux intercommunalités. Elles utilisent le même logiciel pour les cartes.

Rappel : déchets refusés en déchèterie

- Déchets amiantés y compris l'amiante-ciment et les fibrociments ;
- Ordures ménagères ;
- Déchets radioactifs ;
- Cadavres d'animaux ;
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux ;
- Bouteilles de gaz (sauf camping gaz) ;
- Déchets explosifs ;
- Récipients sous pression.

HALLOWEEN

A la Borde à la Gousse



Didier LEFEVRE
Agent Général

15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr

de la terre
La passion
Le JOLI MONDE

S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

AAC DIXMONT LES BORDES

Activités 2017

Mercredi 18 Janvier 2017 : Assemblée Générale à 15h00 à la salle de Dixmont

Suivie de la galette des rois

Dimanche 19 Mars 2017 : Commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie

Rendez-vous : Place du lavoir à Les Bordes à 11h00 précises

Lundi 8 Mai 2017 : Cérémonie commémoration de la fin de la guerre 39-45

10 au 16 Juin 2017 : Voyage à OBERNAI au cœur de l'ALSACE

Contact Mr CHICOUARD Aurélien

Paysage Elagage
Paysage Services

Entretien parcs & jardins
Elagage - Abattage - Démontage
Création et aménagement paysager

CRÉDIT
D'IMPÔTS
50%

6 rue du Gumery
89500 DIXMONT

23 rue du Stade
89150 DOMATS

 **03 86 67 21 14**

 **07 86 18 25 84**

Syndicat d'initiative de Dixmont



- Dimanche 6 novembre, la journée consacrée à la guerre franco-prussienne (1870-1871) dans l'Yonne, a attiré un important auditoire. Une série d'exposés a conduit notamment à Briennon, à Coulours ou à la ferme de la Colombine (Champlay). Les cartes de Jean-Paul Blanchard ont permis de comprendre comment l'Yonne a constitué un couloir stratégique pour les Prussiens, en y suscitant les guérillas de francs-tireurs, mais aussi, en représailles, des prises d'otages et exécutions. L'après-midi, un diaporama nous entraînait auprès de toutes les stèles et tombes du souvenir recensées par Jean-Paul Blanchard dans l'Yonne, bien souvent ignorées.



Georges Ribeill a souligné les « batailles du rail » livrées entre troupes allemandes régulières et francs-tireurs



Le menu était délibérément placé sous le signe de la réconciliation franco-allemande : choucroute avec à parts égales saucisses de Francfort et de Strasbourg, bières françaises et allemandes, Munster et bleu de Bavière, précédant une Forêt noire...

Rappelons que toutes les manifestations du SID sont **gratuites**.

Pour être informé de nos journées et activités, vous pouvez consulter le site :

dixmont.free.fr/initiatives.htm

Pour être informé directement, n'hésitez pas à communiquer votre e-mail à **ribeillgeorges@orange.fr**

*Partage des passions et échange des savoirs, convivialité et détente,
tels sont les ingrédients renommés des manifestations du SI de Dixmont.*

APPED

REPAS PERIGOURDIN DU 5 NOVEMBRE 2016

Que dire sinon MERCI :

- Aux 260 personnes qui sont venues pour un repas Périgourdin organisé au profit de l'APPED.
- A l'orchestre Mosaïque 89, dont les prestations, tant « cabaret » que « bal », ont tellement séduit, que pour le repas de 2017 nous les retrouverons.
- A la municipalité de Villeneuve sur Yonne qui a gentiment prêté la salle ; Compte tenu de la capacité de ce lieu aucune inscription n'a été refusée.
- Aux cuisiniers bénévoles pour le délicieux et copieux cassoulet.
- A tous les bénévoles de l'association qui s'activent sans ménagement lors de toutes les manifestations (soirée dansante, mais aussi tenue de stands, nettoyage de l'Eglise)
- A Jean-Claude qui sait si bien fédérer et organiser.
- A tous, pour le bénéfice de cette soirée, d'un montant de 1 320 €

Rendez-vous le 4 Novembre 2017 pour un nouveau repas dont le thème sera

A découvrir dans un prochain épisode.

- ❖ Le 22 Avril à 20h30 : Concert du rallye de Saint Loup de Courlon sur Yonne à l'Eglise de Dixmont

Festival des chorales – Eglise de Dixmont du 14 au 20 mai 2017

- **Dimanche 14 mai à 16 heures :**

- ✓ Chorale des « Petits Chanteurs de l'Etoile » de Sens
- ✓ Chorale des « Fontenottes » de Saint Julien du Sault

- **Vendredi 19 mai à 20h30 :**

- ✓ « Croq'Notes » Chorale de Brion
 - Répertoire de chansons françaises
 - Répertoire Gospel

- **Samedi 20 mai à 20h30 :**

- ✓ « Choriste en Othe » Chorale de Montley (10)
- ✓ « L'ACADENCIA » Chœur de femmes de Toucy
 - Cette chorale a gagné un concours régional de chant qui s'est déroulé à Ourans dans le Doubs

Toutes ces chorales viennent chanter gracieusement. Ce festival est organisé en vue de récolter des fonds pour la restauration de l'Eglise. Venez nombreux.

Entrée gratuite

Séance ordinaire du 18 avril 2016

Tous les membres du Comité sont présents sauf Mr PRIAULT Joël

Viviane PATTYN est nommée secrétaire de séance

N° 01-12-2016 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES NAP

La présidente donne lecture du règlement intérieur qu'elle propose afin de réglementer les Nouvelles Activités Périscolaires.

→ Après en avoir discuté, et avoir apporté quelques modifications, les membres du comité acceptent le règlement intérieur suivant à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

« Le comité du SIVOS DIXMONT - BORDES a adopté à l'unanimité, le règlement intérieur des **Nouvelles Activités Périscolaires** ou « NAP ».

Article 1 : Les NAP fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h50 à 16h35 (sur les deux sites Dixmont et Les Bordes).

Article 2 : L'inscription à la semaine est obligatoire. En cas d'absence, les parents devront prévenir au moins 24 heures avant mais, dans tous les cas (maladie, rendez-vous, APC, etc...), les absences ne seront pas décomptées de la facture, sauf s'il s'agit d'une absence d'une semaine entière.

Article 3 : Les parents dont les enfants ne vont pas aux NAP veilleront à venir chercher leur enfant à 15h50 pour ceux qui n'ont pas d'autres enfants à chercher dans une des deux écoles du regroupement, au plus tard à 16h00 pour ceux qui ont un autre enfant à aller chercher dans une des deux écoles du regroupement. Dans le cas contraire, la présence de l'enfant après 16h00 sera facturée au prix de la semaine entière.

Article 4 : Il est interdit de venir chercher son enfant durant les NAP, si toutefois cela arrivait pour des raisons exceptionnelles (vu avec la Présidente ou le vice-président au préalable), le tarif de la semaine serait tout de même facturé.

Article 5 : Les tarifs seront réévalués annuellement par le Comité. Les parents paieront leur facture mensuellement. → **Attention : les enfants dont les parents n'ont pas réglé les factures des NAP pourront être exclus des NAP et donc de la garderie du soir.**

Article 6 : L'exclusion temporaire ou définitive peut être prononcée à l'encontre des enfants indisciplinés. Trois cas pourront être mis en place suivant la gravité de la situation ou une récidive de la part de l'enfant :

- simple lettre d'avertissement,
- exclusion de 2 jours mais facturés,
- exclusion définitive.

→ Dans les deux premiers cas, les parents recevront, par lettre suivie, la décision de la Présidente qui pourra la prendre seule suivant l'avis des agents chargés des NAP et/ou des membres du comité. Concernant l'exclusion définitive, les parents et l'enfant seront convoqués par le SIVOS pour un entretien avec la Présidente et un autre membre du comité. La décision sera envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception. Pour les enfants qui doivent aller en garderie ensuite, la garderie leur sera également refusée.

Article 7 : Il est conseillé de ne pas donner d'objets personnels (bijoux, jouets,) aux enfants : le syndicat déclinant toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse. D'autre part, afin de ne pas trop empiéter sur le temps des NAP, les enfants qui vont à la garderie après les NAP devront prendre leur goûter durant la garderie, pour les autres qui ne peuvent pas attendre d'être rentrés chez eux il est demandé de leur fournir un goûter rapide à manger.

Article 8 : Ce règlement pourra être révisé chaque année en Comité.

Article 9 : L'inscription aux NAP implique l'acceptation totale des clauses du présent règlement dont un exemplaire sera remis à l'enfant à la rentrée scolaire par l'intermédiaire des enseignants. »

Ce règlement sera remis sous forme papier à tous les élèves du regroupement.

02-12-2016 INVESTISSEMENT DEMANDÉ PAR LES ENSEIGNANTS

Benoît GAMBIER a rencontré Karine PALLEAU fin novembre afin de discuter des ordinateurs de l'école.

En effet, sur les 13 existants, 8 ne s'allument plus et 7 sont obsolètes.

Par conséquent, les enseignantes demandent aux membres du comité s'il serait possible d'inscrire l'achat de 10 pc portables pour 2017 dont 3 avec une mémoire plus importante, les 7 autres seraient à l'usage des élèves.

Le vice-président s'est donc renseigné et a trois solutions :

- soit les acheter dans le commerce pour environ 4 000 € TTC, pour des appareils garantis deux ans, mais sans maintenance et sans installation,
- soit par un fournisseur spécialisé avec un coût d'environ 6 000 € TTC avec maintenance,
- soit par location : 10 € HT/mois/portable pendant 5 ans, ce qui représenterait une somme d'environ 1 200 € HT et donc 6 000 € HT sur 5 ans et permettrait d'avoir des appareils toujours récents.

En contrepartie, les enseignantes s'engagent à ne pas demander de manuels scolaires papiers. Et à tout imprimer mais le coût des copies a aussi un coût.

Le copieur de l'école de Dixmont serait également à changer car le coût des copies est beaucoup trop élevé. Les membres du comité donnent leur aval à la présidente de signer un contrat de maintenance avec la société NEW CONCEPT BUREAUTIQUE seulement si leur proposition est la même que pour celui des Bordes : un copieur gratuit mais avec un contrat de maintenance (coût à la copie : 0.065 € HT pour les copies couleur et 0.007 € HT pour les autres).

Les membres du comité demandent à Benoît GAMBIER des devis concrets pour le vote du budget, la décision est reportée.

03-12-2016 : SUBVENTION AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Lors du vote du budget, les membres avaient accepté le versement d'une subvention de 1 400 € par coopérative (Dixmont et Les Bordes) au lieu de 700 € en prévision d'un voyage scolaire en Grande-Bretagne, et que cette subvention annuelle de 700 € ne serait pas versée en 2017 si le voyage était annulé. Or, cette discussion n'avait pas été formalisée par une délibération.

Par conséquent, la présidente demande si les membres confirment leur acceptation pour le versement de 1 400 € à chaque coopérative scolaire de Dixmont et Les Bordes pour l'année 2016 :

➔ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h50



AD GARAGE ALARY EXPERT

**RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE**

**ACHAT - VENTE
NEUF ET OCCASION**









AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto

- VIDANGE
- FREINAGE
- PNEUMATIQUES
- AMORTISSEURS
- ECHAPPEMENT

- CLIMATISATION
- DIAGNOSTIC
- PARALLELISME
- DISTRIBUTION
- RESTAURATION VH

Votre garantie constructeur est préservée !








51 avenue de la Gare - 89510 Véron
Tel : 03 86 97 42 29 - Fax : 03 86 96 84 39 - E-mail : garage.alary@bbox.fr

Madame, Monsieur, chers Dixmontois,

Ayant eu le plaisir d'assister à la cérémonie des vœux dans votre commune, j'y ai trouvé, passé le moment du discours officiel et des bilans, l'occasion d'échanger avec certains d'entre vous sur vos attentes.

-« Au fait, merci pour le Club... » « Surtout n'oubliez pas la subvention de ... »

Bien sûr que je m'intéresse aux projets qui sont soumis au Conseil Départemental par les communes ou les associations du canton, comme tous mes collègues d'ailleurs en ce qui concerne leurs cantons respectifs. Mais la politique du « moi, je ... » n'est pas de mise.

Pas si simple de rendre compte de toute l'activité du Conseil Départemental, d'autant que vos préoccupations vont souvent à la vie de l'association locale vécue comme maillon indispensable, en apportant un soutien à ce pan de l'animation communale (souvent culture, sport) vous y voyez le sentiment de reconnaissance envers ceux qui s'investissent et c'est bien normal. Mais ce n'est pas toujours évident, dans une enveloppe budgétaire établie, d'allouer ce que l'on souhaiterait, avec équité.

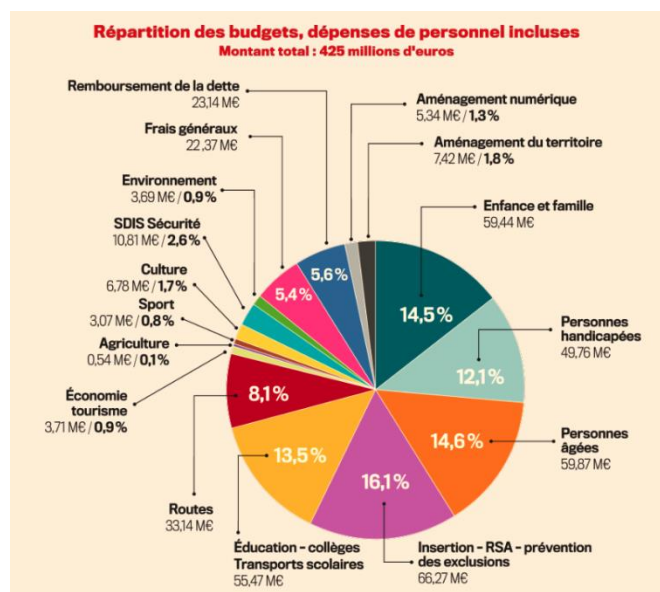
En ce qui concerne le vote des subventions, il se fait en assemblée plénière après proposition des commissions qui étudient la recevabilité du dossier. En 2016 le montant voté pour le canton de Villeneuve-sur-Yonne s'est élevé à 179.226,34€.

Pour mémoire, vous avez ci-dessous les grandes masses du budget 2016.

Tout prochainement, un conseil départemental va traiter le DOB, le débat d'orientation budgétaire. Tout est travaillé, malaxé avant le vote du budget qui interviendra en mars.

Vous trouverez dans un prochain numéro de cette publication la grille des interventions programmées pour 2017 dans les domaines de compétences du Département.

Lucidité et enthousiasme devront se conjuguer utilement à votre service.



Husqvarna **Jonsered** **Staub** **TORO** **YANMAR**

FAVROT Motoculture

VENTE • ENTRETIEN • SAV

18 route de Branches - 89113 GUERCHY - 03 86 73 71 76 - Ouvert 6J/7 - www.favrot-motoculture.fr

NUMEROS D'URGENCE : **15** SAMU **18 ou 112** POMPIERS **17** POLICE
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR :

RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

Jean-Yves LAISNE 3 rue Blanche **03 86 96 01 95**
MAIRIE 7 rue de la Mairie **03 86 96 02 13**
Fabien COULAUD 7 rue de l'église..... **03 86 96 01 63**
Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers..... **06 78 48 62 82**

ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous..... **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne le 1^{er} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES **3919**

ENFANCE MALTRAITEE **0 800 054 141 ou 119**

SAMU SOCIAL..... **115**

EDF..... **0 810 333 089**

SERVICE D'EAU POTABLE : **03 86 65 21 51**

ASSAINISSEMENT : **03 86 86 46 98**

SM FOURRIERE DU SENONAI :

Hameau Les Cholets 89100 NAILLY **03 86 97 09 92**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat..... **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne..... **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne)..... **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR)..... **03 86 53 58 58**
56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex e-mail : info.fede89@admr.org

INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/Mme Sabine JAGET à DIXMONT **03 86 66 05 49**

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins
Contact : Mairie de DIXMONT
7 rue de la Mairie
89500 DIXMONT



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR
26, boulevard Kennedy
89100 SENS
Tél. 03 86 65 04 78
Fax 03 86 65 07 84

E-mail : mairiedixmont@orange.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr
Dépôt légal à la parution

MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

| | |
|--|-------------------------------|
| Marc BOTIN, le Maire | 03.86.96.09.98/06.19.97.58.88 |
| Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint | 03.86.96.08.71 |
| Henri CHICOUARD, 2ème adjoint | 03.86.96.07.22 |
| Denise SIMON, 3 ^{ème} adjoint | 03.86.96.02.27 |
| Monique MOLLENS, 4ème adjoint | 03.86.96.01.83 |

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes

Responsable : Mme Marie-Joseph JARDIN

TARIFS

Résidents de la commune : 1 journée 140€, un week-end 200€

Résidents hors commune : 1 journée 200€, un week-end 275€

La consommation électrique sera facturée

1 journée de location de 9h à 9h le lendemain
Le week-end de location de 9h le samedi à 9h le lundi

Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

Eau potable et assainissement

Pour toutes demandes relatives :

- Facturation, relevés d'index, branchements, fuites

Direction de l'Eau

Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

E-mail : eau@grand-senonais.fr

- Branchements d'eaux, SPANC ...

Direction de l'Assainissement

Tel standard : 03.86.86.46.98

Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

E-mail : spanc@grand-senonais.fr

ORDURES MENAGERES

Pour tout renseignement prenez contact avec les ambassadeurs du tri :

Tel : 03.58.45.10.23

Port : 06.84.12.49.13

E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

Jours des collectes sélectives et ordures ménagères :

- Collecte sélective les mardis de semaine paire entre 3h00 et 13h00
- Collecte des ordures ménagères les jeudis entre 3h00 et 13h00

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

| | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Lundi et mardi | de 14h30 à 18h |
| Mercredi | de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30 |
| Jeudi | de 14h30 à 19h |
| Vendredi | de 9h30 à 13h |
| Le 1er et 3ème samedi de c/ mois | de 9h00 à 12h00 |

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

E-mail : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Du Lundi au Jeudi | de 14h30 à 17h30 |
| Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de | de 9h30 à 11h30 |

Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE

2ème jeudi de chaque mois
de 14 h 30 à 16 h 30 à la MAIRIE (salle en haut à gauche)

Annie CHICOUARD vous y attend

VIE PAROISSIALE

Maison Paroissiale,

6 rue Pierret – 89500 VILLENEUVE S/ YONNE

Tél. : 03.86.87.15.03

Permanence du prêtre Daniel Rousseau : Vendredi 10h30 - 18h30

Permanences d'accueil : Du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 ;
le mardi et vendredi de 16h30 à 18h30

Messes en semaine :

Chapelle de l'Hôpital : Mercredi à 16h00

Eglise Notre-Dame de Villeneuve : Vendredi à 10h00

Contactez Annie CHICOUARD au 03.86.96.00.66

CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie au **03.86.96.02.13**

ECOLE MATERNELLE

et PRIMAIRE DE DIXMONT

03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Présidente : Nelly LEMAITRE 03.86.96.06.27

Vice-président : Benoît GAMBIER 03.86.96.07.86

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

ASSISTANTES MATERNELLES

| | | |
|--------------------------|---|----------------|
| DEMARD Nathalie | 29 rue Blanche | 03 86 64 01 98 |
| EVEZARD Jocelyne | 9 rue Blanche | 03 86 96 00 33 |
| GRENOT Véronique | 8 rue du Gumery | 03 86 96 08 20 |
| JACQUET Sandrine | 12 rue de la Mairie | 03 86 96 03 24 |
| PERRAUT Dominique | 8 rue des Chevaliers | 03 86 96 01 99 |
| SAUTREAU Marie-Christine | 22 rue de la Jamauderie - Les Brûleries | 03 86 96 07 91 |



Est

**TRAVAUX ROUTIERS - VRD
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
TRAVAUX PARTICULIERS**

Agence YONNE
48, chemin des Ruelles
89380 APPOIGNY
Tél. : 03 86 53 59 50 - Télécopie : 03 86 53 59 51
yonne@colas-est.com

Secteur de SENS
Chemin des Grèves - ZA Les Grèves 3
89100 MALAY LE GRAND
Tél. : 03 86 87 69 25 - Télécopie : 03 86 87 69 34

CHRONO TP 89



**Travaux de Terrassement
et d'Assainissement**

Travaux Publics

Démolition

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19

Votre professionnel
de l'électricité



Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel

PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

AUDITION CONSEIL

Ludovic Digue

votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-les-Sens



20 ANS D'EXPÉRIENCE



Ludovic DIGUE,
Audioprothésiste indépendant diplômé d'État
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI,
Diplôme universitaire d'audiologie audioprothétique approfondie, Lyon I

AUDITION CONSEIL

Ludovic Digue

LEADER LOCAL

DE LA CORRECTION AUDITIVE

3, impasse Saint-Vincent
89 100 ST-DENIS-LES-SENS

03 86 83 89 89

SUR RENDEZ-VOUS.

Ouvert du lundi au vendredi 8h - 12h30
et 13h30 - 19h et le samedi de 9h à 13h

www.auditionconseil.fr

TEST⁽¹⁾
AUDITIF
et ESSAI⁽²⁾
GRATUITS



chauss'
ELEGANCE

CHAUSS'ELEGANCE

50 rue Carnot

89500 villeneuve/yonne

Tél : 09 75 40 89 59

Toute l'actualité,
les nouvelles collections,
les promotions sur

www.horizon-icaunais.com

